



Compte rendu de la commission de suivi – Carrière Ravaud

Mercredi 12 novembre 2014

Présents :

- M. Gérard LIOT – Maire d'Aussac-Vadalle
- M. Wilfrid BERNIER – Conseiller Municipal
- M. Xavier BERGER – Conseiller Municipal
- Mme Anne BERTHEBAUD – Conseillère Municipale
- M. Laurent RICHAUD – Directeur d'exploitation CDMR
- Mme Juliette GARANDEAU-CHAUVIÈRE – Responsable du foncier CDMR
- M. Stéphane SERRIER – Chef de Carrière Aussac
- M. Alain BOUSSARIE – Charente Nature
- Mme Isabelle JARDRY – 1^{ère} Adjointe de la Commune de Nanclars
- Mme Christine CARTIER – Habitante Ravaud
- M. Sinan ERDOGAN – Habitant Ravaud
- M. Francis LACOMME - Habitant Ravaud
- Mme Régine LIOT – Habitante Ravaud
- M. et Mme Jean MOUFFLET – Habitants Ravaud
- Mme Nicole TURCOT – Habitante Ravaud
- Mme Henriette BARLIER – Habitante Aussac
- M. et Mme Michel BARRIOL – Habitants Aussac
- M. Cyril BIRONNEAU – Habitant Aussac
- M. et Mme Eric DUPEUX – Habitants Aussac
- M. Fabrice GUILLON – Habitant Aussac
- Mme Danièle NICOULEAU – Habitante Aussac

Ordre du jour :

- Installation de la commission de suivi de carrière
- Présentation de la commission et des autorisations en cours
- Présentation par la société CDMR de l'exploitation
- Recueil des remarques des participants et échanges avec l'exploitant

M. Gérard LIOT, Président de la commission de suivi de carrière ouvre la séance à 18h45.

M. Le Président propose de faire un tour de table afin que toutes les personnes se présentent.

M. Le Président expose à l'assemblée l'historique des autorisations demandées par la carrière et la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2007, relative à l'exploitation en cours. Il souligne que le conseil avait émis un avis défavorable basé sur 13 points, pour lesquels le conseil demandait des évolutions (voir PJ).

M. Laurent RICHAUD explique que depuis 2 ans la carrière de Ravaud connaît un surcroît d'exploitation exceptionnel dû au chantier de la LGV et qu'une baisse d'activité de 30 à 40 % se produira à la fin de ce chantier : fin annoncée cette semaine.

Mme Juliette GARANDEAU-CHAUVIERE fait une présentation du Groupe GARANDEAU puis plus particulièrement de la Carrière de Ravaud (voir PJ) :

Pour le Le site d'Aussac-Vadalle :

- Présentation générale :
 - régi par l'arrêté Préfectoral du 25 mars 2008,
 - durée : 15 ans
 - Surface de 38,5 ha dont 9,70 ha d'extension
 - Horaires : 4h à 21h (sauf du 15 juin au 15 septembre)
 - 24 Salariés : 14 rattachés à la carrière et 10 chauffeurs
 - Tonnage : 500 000 T (en moyenne) à 700 000 T (max.) par an
- Suite à la LGV
 - Matériaux de qualité
 - 15 emplois supplémentaires pendant 2 ans dont 1 pérennisé
 - Production de granulats, ciments, centrale mobile
 - Transport de granulats par camions (sauf de 20h à 6h : interdiction de traverser Ravaud)
 - Accueil de remblais du BTP

Intervention de Mme Nicole TURCOT (habitante de Ravaud, qui se plaint du passage de camions et plus particulièrement ceux qui roulent à vide durant la plage horaire non autorisée. Le groupe Garandeau rappelle qu'il n'est pas responsable de la circulation de tous les poids lourds et lui recommande de relevé les plaques d'immatriculation de ces camions et propose de faire passer une note de service aux chauffeurs à ce sujet.

- Plan de réaménagement
 - Végétation sur zone battement
 - Eau
 - Pelouse calcaire

Intervention de M. le Président qui expose ses craintes sur le décalage de ce plan. En effet celui-ci est inclus dans la demande d'extension de 2007 et sa réalisation devrait être effective en 2023. Hors ce plan de réaménagement devait être déjà réalisé avant cette date mais la demande de 2007 l'a repoussé comme indiqué. Il est donc logique de prévoir qu'une prochaine extension déposée avant 2023 aura le même effet qui conduira les riverains à ne pas bénéficier de ce réaménagement avant une nouvelle date non définie, mais certainement après les années 2030...

De plus, il déplore qu'il n'y ait aucun réaménagement effectué au fur et à mesure de l'exploitation : ce que confirme M. Laurent RICHAUD en expliquant qu'il est très délicat de prévoir un réaménagement coordonné pour une carrière ayant cette configuration et étant donné que la précédente demande d'extension comportait un approfondissement de la carrière. M. Richaud informe également l'assemblée de l'existence de garanties financières importantes constituées en caution auprès des banques par l'entreprise pour assurer le réaménagement même en cas de défaillance de l'entreprise.

Intervention de M. le Président qui rappelle les engagements écrits en 1997 à l'initiative de la société CDMR dont le contenu a été validé pour toutes les parties et dont les objectifs n'ont pas été tenus (diminution voir suppression totale des nuisances).

- Suivis environnementaux sur la carrière
 - Surveillance de la qualité des eaux : 2 fois par an pour les eaux rejetées et 1 fois par an pour les eaux de fond de carrière

- Mesure des poussières
- Mesure des vibrations
- Mesure du bruit (niveaux sonores en limite de site, émergence au niveau des habitations : avec et sans activité de la carrière)

Intervention de Mme Nicole TURCOT qui précise que le niveau sonore (vidage dans la trémie) varie en fonction du vent et qu'il est parfois difficile de rester dehors tellement le bruit est désagréable.

Intervention de M. le Président qui rappelle que d'après les dires de l'exploitant, les mesures sont effectuées dans une plage de vent modérée (sinon la méthode de mesure n'est pas conforme) ce qui ne prouve pas la réalité de la nuisance ressentie par les habitants. De plus il souligne que les mesures doivent être effectuées au plus près de l'exploitation et en limite des zones constructibles selon la carte communale de la Commune.

Intervention de M. et Mme MOUFFLET (habitants de Ravaud) qui précisent que l'été le bruit de la carrière démarre dès 4h du matin et perdure toute la journée.

Le Groupe GARANDEAU rappelle que la carrière est aux normes prévues par l'Etat.

- Charte environnement
- **Actions prévues en 2015**
 - **Fonctionnement de l'installation dans l'amplitude horaire mais en plus réduit,**
 - **Recyclage des matériaux : objectif de 15 %,**
 - **Etude de la mise en place de sprinklers en bordure de la plateforme de stockage pour l'amélioration de l'abattage des poussières.**

Intervention de M. Laurent RICHAUD qui précise que les horaires seront réduits mais si des chantiers supplémentaires se présentent cela engendrerait un surcroît d'activité et donc un retour aux horaires normaux. Cependant en 2011 (année d'activité « normale »), 47 semaines sur 52 avaient bénéficié d'horaires réduits.

La présentation étant terminée, M. le Président fait une lecture rapide du dernier compte rendu de la commission et rappelle les nuisances évoquées (tirs de mine, poussières, bruit et état de la RD 40).

La parole est donnée aux participants :

M. et Mme DUPEUX (habitant du bourg d'Aussac) lance le débat sur l'extension de la carrière et demande si elle se fera vers le sud car actuellement leur habitation est protégée lors des tempêtes par la végétation (barrière de chênes) et ont peur que la destruction de cette végétation provoque des dégâts lors d'intempéries.

Mme Juliette GARANDEAU-CHAUVIERE précise que l'exploitation au sud de la carrière a atteint sa limite et ne peut donc, dans le cadre de l'autorisation actuelle, aller plus loin.

Pour répondre à la question de Mme Danièle NICOULEAU, il est précisé que le chemin blanc au sud de la carrière et appartenant à la commune reste à la commune.

M. Alain BOUSSARIE de Charente Nature rappelle que s'il y a demande d'extension de la carrière, il y aura une enquête publique menée auprès des riverains.

A ce sujet, M. et Mme MOUFFLET précise que lors de la dernière enquête publique, la personne en charge de l'enquête les avait fait culpabiliser en leur précisant que s'ils s'opposaient au projet de la carrière ils empêchaient l'embauche de personnes.

Un tour de table est fait et répertorie les nuisances occasionnées par la carrière :

Les tirs de mines : au nombre de 47 à fin septembre/octobre 2014.

M. Laurent RICHAUD rappelle que l'exploitation de ces 2 dernières années a été exceptionnelle au regard du chantier de la LGV et que l'exploitation revient à une activité normale.

Il est aussi rappelé à l'assemblée qu'un sismographe est disponible pour les habitants de la commune et que la demande se fait auprès de M. Stéphane SERRIER – Chef de Carrière.

Plusieurs habitants ont fait appel au sismographe dont les résultats ont tous été bons mais tous constatent les dégâts occasionnés par les tirs de mine : grosses déflagrations, sol tremblant sous les pieds, meubles et décoration intérieur qui bougent, des lézardes sur les murs des maisons, les tuiles qui glissent etc....

Mme Henriette BARLIER (habitante d'Aussac) a fait appel plusieurs fois au sismographe et a amèrement constaté qu'à plusieurs reprises le système ne fonctionnait pas.

M. Laurent Richaud précise que le système fonctionne mais il ne se déclenche pas lorsque les vibrations mesurées sont en dessous du seuil de déclenchement de l'appareil.

Mme Nicole TURCOT n'a pas pu contester les résultats du sismographe n'étant pas une spécialiste dans ce domaine, mais s'interroge sur la mesure.

M. Wilfrid BERNIER (habitant de Ravaud) dit que de toute façon le contrôle ça ne sert à rien car les assurances ne marchent pas dans ce cas de figure.

M. Laurent RICHAUD précise que les tirs se font à demi-charge par rapport aux normes recommandées et que le ressenti des déflagrations varient en fonction de l'orientation des tirs. Le bruit génère une onde et la carrière est tout à fait dans les normes en étant en dessous des seuils exigées par la législation.

En réponse à la demande de Mme Juliette GARANDEAU-CHAUVIÈRE, les habitants précisent aussi que l'intensité des tirs n'est pas le même à chaque fois.

M. Alain BOUSSARIE de Charente Nature conseille d'en aviser l'exploitant à chaque fois afin que la personne en charge des tirs ajuste et/ou modifie le séquentiel et le volume de matière des tirs. D'ailleurs, Mme Juliette GARANDEAU-CHAUVIÈRE rappelle qu'un registre d'observations est à la disposition de tous les riverains dans le bureau à l'entrée de la carrière. La carrière a par ailleurs ouvert ses portes et accueille le 18 décembre 2013 monsieur le maire et des riverains pour assister à un tir de mines.

Mme Isabelle JARDRY – 1ère Adjointe de la Commune de Nanclars explique que les tirs de mine sont plus ou moins ressentis sur la commune et peut-être confondus avec ceux de GSM.

M. Francis LACOMME constate que malgré la conformité de l'exploitation de la carrière le mécontentement est là et qu'apparemment s'agrandit au fil des années. M. Gérard LIOT reprend les propos de M. LACOMME en insistant sur le fait qu'il s'agit tout simplement de la demande des riverains à vivre en toute quiétude dans leur maison. Il n'est pas acceptable que l'exploitation de la carrière les prive de ce droit élémentaire.

M. et Mme MOUFFLET ont fait le choix de vivre à la campagne pour justement avoir du calme et être tranquille. Ils constatent malheureusement que depuis l'arrivée de la carrière la qualité de vie a baissé et que ce bruit perpétuel devient de plus en plus insupportable.

Concernant les mesures de **poussières**, les habitants, constatant l'état de la route, de la végétation alentour (toute blanche) et de la poussière dans les maisons, se demandent si les outils de mesure fonctionnent toujours.

M. Laurent RICHAUD précise qu'il n'y a aucun risque au niveau santé publique car il n'y a ni quartz ni silice dans ce qu'ils extraient. Et qu'il est prévu pour 2015, l'installation de sprinklers (système d'arrosage pour rabattre les poussières au sol) au niveau de la plateforme. C'est M. Stéphane SERRIER qui sera en charge de ce projet. Il s'agit d'une action importante et complexe à mettre en œuvre.

M. le Président pense que cela ne sera pas suffisant et propose un système d'arrosage similaire à celui des agriculteurs style « canon à eau ». Ce que réfute M. Alain BOUSSARIE en expliquant que ça engendrerait un surplus de traitement d'eau (pas écologique).

Il est précisé que l'eau de fond de carrière est rejetée après décantation et de manière discontinue dans le fossé le long de la RD 40 qui alimente plus de 500 m après la fontaine de Ravaud.

A ce sujet, Mme Nicole TURCOT précise qu'il n'y a plus d'eau de rejetée depuis quelques temps.

Concernant le bruit, aucun grand projet n'est prévu à ce jour pour réduire cette nuisance. Quelques petites améliorations seront toutefois apportées en 2015 : un concasseur, un crible, une pelle et un chargeur en moins, ce qui représente la suppression de sources de bruit.

M. Gérard LIOT rappelle qu'il était prévu un écran acoustique dans le compte rendu du 11 décembre 2008 et apparemment le projet n'a pas abouti. Les blocs béton n'étant pas jugés assez performants par l'exploitant de la carrière qui a décidé de ne pas élever d'avantage le mur. Aux dires de l'exploitant aucune méthode connue à ce jour ne permet d'atténuer complètement le bruit. M. Gérard LIOT s'inscrit en faux sur ce propos et signale les propositions faites par monsieur Michel Léon ancien habitant de Ravaud, qui était directeur Technique du site de Roumazières pour la société Coverland et rappelle les dispositions évoquées dans le dossier initiale de demande d'exploitation de la carrière.

M. Laurent RICHAUD et M. Alain BOUSSARIE insistent sur le fait que la carrière fait tout ce qu'elle peut pour satisfaire les riverains.

Malgré les quelques efforts de l'exploitant qui sont reconnus par les habitants (engins équipés d'avertisseurs « cri du lynx », traverse de Ravaud,...) mais restent minimes au regard des nuisances subies. Le constat est le même depuis des années : une baisse de la qualité de vie, toujours liées à ces nuisances principalement tirs de mines, poussière et bruit.

Le Président en conclusion demande à l'exploitant de porter des efforts soutenus en vu de diminuer les nuisances et rappelle sa demande de d'éloigner l'installation de traitement des habitations.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les participants et lève à séance à 21h15.

Le Maire,
Gérard LIOT